



Héritage a tous tenant vivant

Par **Maison59**, le **22/11/2014 à 18:11**

Bonjour , alors voilà j'ai une question , mon père et sur le point de décéder et ma mère essaye de refaire sa vie , nous sommes 4 enfants et nous ne voulons pas qu'elle vende la maison car c'est un bien que mon père a acquis avec ses mains et son travail , nous ne voulons pas que se soit une autre personne qui en profite , chez le notaire ils ont fait à tout tenant vivant , je ne m'y connais pas du tout et j'aimerais savoir si quelqu'un peut m'éclairer sur le sujet .
Cordialement .

Par **domat**, le **22/11/2014 à 18:18**

bjr,
pour répondre à la question, il faudrait savoir qui est propriétaire de la maison.
si votre mère est la seule propriétaire, elle a droit de vendre sans demander votre avis.
si la maison appartient à vos deux parents, il faut l'accord des 2 pour vendre.
dans ce dernier cas, les enfants recevront en héritage la part de votre père, donc il faudra l'accord de tous les indivisaires pour vendre.
cdt

Par **Maison59**, le **22/11/2014 à 18:39**

Ils sont tous 2 propriétaires , mais ma mère veut vendre après le décès de mon père pour refaire sa vie .

Par **domat**, le **22/11/2014 à 19:01**

donc ce sera votre mère et ses enfants qui décideront de vendre et le prix sera réparti entre les parts de chacun dans le bien en indivision.